

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA - CONTRAT DE CESSION DU
DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
"PARADOXALES - QUI A TUE LE PROFESSEUR
VENAZUVE ?"**

Service Culture - Médiathèque
N° 2017-D-296

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Paradoxales – Qui a tué le professeur Vénazuve ? » passé entre la SARL PARADOXALES située 5 allée de la Gaubertie 33170 GRADIGNAN et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à la Médiathèque l'Alpha à Angoulême le 28 octobre 2017.

Article 3 – GrandAngoulême versera à la société la somme de 2 000 € TTC, non compris la restauration.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **02 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **02 octobre 2017**